

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: GEL FOURMIS DFT

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2018-0057

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0013164-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	2
5. Conditions générales d'utilisation	4
5.1. Consignes d'utilisation	4
5.2. Mesures de gestion des risques	4
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	4
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	4
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	4
6. Autres informations	5

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

GEL FOURMIS DFT
PIEGE GEL FOURMIS DFT

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	MYLVA S.A.
	Adresse	Via Augusta, 48 08006 Barcelona Espagne
Numéro de l'autorisation	FR-2018-0057	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0013164-0000	
Date de l'autorisation	06/08/2018	
Date d'expiration de l'autorisation	29/10/2027	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	MYLVA S.A.
Adresse du fabricant	SANT GALDERIC, 23 08395 SANT POL DE MAR Espagne
Emplacement des sites de fabrication	SANT GALDERIC, 23 08395 SANT POL DE MAR Chine

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	59 - (1R)-trans-phénothrine
Nom du fabricant	SUMITOMO CHEMICAL (UK) PLC
Adresse du fabricant	HYTHE HOUSE, 200 SHEPHERDS BUSH ROAD W6 7NL LONDON Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	27-1 SHINKAWA 2-CHOME CHUO-KU 104-8260 TOKYO Japon

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,1

2.2. Type de formulation

Gel dans des boîtes d'appât prêtes à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Application par des utilisateurs non professionnels (grand public)

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Lasius niger Nom commun: Fourmis noires des jardins Stade de développement: -
Domaine d'utilisation	Intérieur A l'intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Application dans des boîtes d'appât prêtes à l'emploi. Disposer les boîtes sur le chemin des fourmis.
Taux et fréquences d'application	1 boîte d'appât pour 8 m ² - 0 - 1 boîte d'appât pour 8 m ² Soit 1 à 2 boîtes d'appât par pièce
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Boîte en polystyrène contenant 6 g de gel (2 unités par carton)

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- L'objectif du traitement est une complète élimination des insectes cibles. Si l'infestation persiste, contacter un professionnel.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Empêcher l'accès aux appâts par les enfants et les animaux.
- Se laver les mains et la peau exposée avant les repas et après utilisation.
- Ne pas disposer les boîtes d'appât sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les animaux, les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans le circuit de collecte approprié.
- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (égout, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de vie : 2 ans.
- Protéger du gel.
- Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé dans l'emballage commercial.

6. Autres informations

- L'étude de stockage 2 ans à température ambiante doit être fournie en post-autorisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.